

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro
CM_230411_03

L'an deux mille-vingt trois, le onze avril,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session, salle du conseil de l'espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	21
exprimés	27
vote	
pour	27
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, Fatiha ENNADIFI, David BOSC, Fadhila BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Isabelle PEDROS à Didier KOEHLER, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, David DRUART à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à David BOSC, Claude LAATEB à Marie Pierre CAUMES, Christian RICARDO à Magali STADLER.

Absents :

Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE.

OBJET :	Engagement au dispositif partenarial du Conseil départemental de l'Hérault pour l'organisation de la semaine départementale de ramassage et tri des déchets sauvages
----------------	---

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°AD/230522/A/1 du Conseil départemental de l'Hérault du 23 mai 2022, relative à l'approbation de la Charte routes propres, ayant pour objectif d'apporter une vision commune et partenariale des enjeux écologiques liés aux déchets sauvages, tout en apportant des réponses opérationnelles, comme par exemple :

- des actions de sensibilisation, pour changer durablement les pratiques,
- des actions éco-citoyennes concrètes de ramassage, nettoyage et tri des déchets,
- des actions en lien avec la prévention, pour diminuer la production des déchets à la source,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Charte routes propres et de la semaine départementale de ramassage et tri des déchets sauvages, le Conseil départemental de l'Hérault organise le 17 mai une nouvelle journée de nettoyage des déchets sur les routes et pistes cyclables, transformées en dépotoirs par des usagers non réfléchis et peu scrupuleux,

CONSIDÉRANT qu'au-delà des questions d'image, les déchets sauvages génèrent des impacts multiples et directs tant sur la qualité de vie des habitants (dégradation des paysages et du cadre de vie, nuisances pour les agriculteurs et les propriétaires riverains) que sur l'environnement (risques d'incendie, érosion de la biodiversité, pollution des sols, des cours d'eau, des nappes phréatiques et de la mer par des substances toxiques), voire même sur la santé publique (multiplication des larves de moustiques, contamination de la chaîne alimentaire par divers polluants...),

CONSIDÉRANT que ce dispositif partenarial et collaboratif, voulu avec l'ensemble des communes héraultaises volontaires, a pour but de démultiplier les actions en appelant au civisme et à la mobilisation des forces vives des territoires : les associations, les acteurs économiques, les habitants mais aussi les enfants,

CONSIDÉRANT que pour développer des pratiques éco-exemplaires sur tous les territoires de l'Hérault, le Conseil départemental de l'Hérault s'engage alors à soutenir les communes signataires sur des moyens d'actions

concrets : fourniture de gants et sacs poubelles pour les opérations citoyennes de nettoyage, dons de gadgets écologiques en guise de remerciement des participants, mise à disposition de kits de communication clef en main pour les organisateurs,

Où l'exposé de Ludovic CROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : ENGAGE** la Commune au dispositif partenarial du Conseil départemental de l'Hérault pour l'organisation de la semaine départementale de ramassage et tri des déchets sauvages, en participant à la journée du 17 mai sous la coordination du Conseil départemental qui fournira également les moyens opérationnels nécessaires,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents, et en particulier la Charte routes propres,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE



CHARTRE Routes Propres

Devenez le Hérault du zéro déchet

SENSIBILISATION

Pour changer
les pratiques

PRÉVENTION ET RÉDUCTION

Pour traiter le problème
à la source.

RAMASSAGE ET TRI

Pour agir sur
nos territoires

Nos ambitions partagées

Les sentiers pédestres, pistes cyclables, voies vertes ou encore les routes et leurs abords ont trop tendance à se transformer en dépotoir. Canettes, bouteilles vides, mégots, emballages de nourriture, mouchoirs en papier, verres et couverts jetables, masques... **Chaque année, des tonnes de déchets sont négligemment jetées par des piétons, des cyclistes ou par la fenêtre d'automobilistes peu scrupuleux.**

Au vu de ces incivilités, de leurs impacts sur la planète et en cohérence avec sa démarche Route Durable, **le Département de l'Hérault a l'ambition de faire de la lutte contre les déchets sauvages et les dépôts illégaux, une de ses priorités.**

À cet effet, il souhaite s'appuyer sur l'ensemble des communes à travers une **charte d'engagements mutuels**, permettant d'enrayer ce phénomène.



Pourquoi adhérer à la Charte Routes Propres ?

- **Pour préserver** la nature et la biodiversité.
- **Pour privilégier** des solutions de réduction des déchets.
- **Pour valoriser** l'image de votre collectivité soucieuse de préserver l'environnement.
- **Pour sensibiliser** l'ensemble des citoyens sur l'impact des déchets abandonnés.
- **Pour améliorer** l'attractivité touristique de notre territoire et préserver nos paysages.

SENSIBILISATION
Pour changer les pratiques



LA COMMUNE s'engage à

- Informer les habitants et les acteurs du territoire, par tous les canaux de médias disponibles, sur les enjeux de propreté.
- Relayer les informations en lien avec la collecte et le tri des déchets.
- Sensibiliser les enfants à la problématique des déchets et aux gestes de tri.

LE DÉPARTEMENT s'engage à

- Fournir des **outils de communication** clé en main et un **kit pédagogique** pour les scolaires.
- Utiliser ses **supports de communication** (réseaux sociaux, Mag Hérault, affichage, site web) pour accentuer cette prise de conscience.

RAMASSAGE ET TRI

Pour agir sur
nos territoires



LA COMMUNE s'engage à

- Accompagner et organiser des **événements de ramassage citoyen**, en lien avec les associations.
- Promouvoir **des ateliers de ramassage avec les écoles**.
- Participer à la « **semaine départementale de ramassage des déchets abandonnés** », au printemps.

LE DÉPARTEMENT s'engage à

- Équiper les collectivités de **gants et sacs poubelles** pour leurs actions de ramassage.
- Fournir un **kit de communication pour la promotion des événements** de ramassage citoyen.
- **Coordonner et valoriser les actions** de la « semaine de ramassage des déchets abandonnés », tout en mobilisant ses propres agents.



PRÉVENTION ET RÉDUCTION

Pour traiter
le problème
à la source.

LE DÉPARTEMENT s'engage à

- Fournir à la commune un **kit de 100 gobelets réutilisables** pour ses manifestations.
- Équiper les aires de repos, pistes cyclables, sentiers et domaines départementaux de **poubelles de tri avec des panneaux incitatifs**.
- Travailler avec les déchetteries et les chauffeurs de camions, pour **limiter les envois lors du transport**.

LA COMMUNE s'engage à

- Intégrer la thématique du tri et de la réduction des déchets dans le **cahier des charges des événements festifs**.

- Équiper les voiries, pistes cyclables, sentiers et parcs communaux de **poubelles de tri**.

Mobiliser les acteurs économiques, et notamment le secteur de la restauration rapide, pour imaginer des solutions pratiques.



LE DÉPARTEMENT

1977 avenue des Moulins
34087 Montpellier cedex 4
Tél : 04 67 67 67 67

herault.fr

DGA AT - PÔLE DES ROUTES ET MOBILITÉS

Direction des Mobilités, Politiques Techniques
et Innovations

Service Environnement Dépendances Vertes

Email : environnementroutes@herault.fr

AVEC LE
SOUTIEN DE



Document à signer

CHARTRE Routes Propres

Devenez le Hérault du zéro déchet



Pourquoi adhérer à la Charte Routes Propres ?

- **Pour préserver** la nature et la biodiversité.
- **Pour privilégier** des solutions de réduction des déchets.
- **Pour valoriser** l'image de votre collectivité soucieuse de préserver l'environnement.
- **Pour sensibiliser** l'ensemble des citoyens sur l'impact des déchets abandonnés.
- **Pour améliorer** l'attractivité touristique de notre territoire et préserver nos paysages.

Nos ambitions partagées

Les sentiers pédestres, pistes cyclables, voies vertes ou encore les routes et leurs abords ont trop tendance à se transformer en dépotoir. Canettes, bouteilles vides, mégots, emballages de nourriture, mouchoirs en papier, verres et couverts jetables, masques... **Chaque année, des tonnes de déchets sont négligemment jetées par des piétons, des cyclistes ou par la fenêtre d'automobilistes peu scrupuleux.**

Au vu de ces incivilités, de leurs impacts sur la planète et en cohérence avec sa démarche Route Durable, **le Département de l'Hérault a l'ambition de faire de la lutte contre les déchets sauvages et les dépôts illégaux, une de ses priorités.**

À cet effet, il souhaite s'appuyer sur l'ensemble des communes à travers une **charte d'engagements mutuels**, permettant d'enrayer ce phénomène.



SENSIBILISATION

Pour changer les pratiques

A

La commune s'engage à :

- **Informers les habitants et les acteurs du territoire**, par tous les canaux de médias disponibles, sur les enjeux de propreté.
- **Relayer les informations** en lien avec la collecte et le tri des déchets.
- **Sensibiliser les enfants** à la problématique des déchets et aux gestes de tri.

B

Le département s'engage à :

- Fournir des **outils de communication** clé en main et un kit pédagogique pour les scolaires
- Utiliser ses **supports de communication** (réseaux sociaux, Mag Hérault, affichage, site web) pour accentuer cette prise de conscience.



RAMASSAGE ET TRI

Pour agir sur nos territoires

A

La commune s'engage à :

- Accompagner et organiser des **événements de ramassage citoyen**, en lien avec les associations.
- Promouvoir **des ateliers de ramassage avec les écoles**.
- **Participer à la « semaine départementale de ramassage des déchets abandonnés »**, au printemps.

B

Le département s'engage à :

- Équiper les collectivités de **gants et sacs poubelles** pour leurs actions de ramassage.
- Fournir un **kit de communication pour la promotion des événements** de ramassage citoyen.
- **Coordonner et valoriser les actions** de la « semaine de ramassage des déchets abandonnés », tout en mobilisant ses propres agents.



PRÉVENTION ET RÉDUCTION

Pour traiter le problème à la source

A

La commune s'engage à :

- Intégrer la thématique du tri et de la réduction des déchets dans le **cahier des charges des événements festifs**.
- Équiper les voiries, pistes cyclables, sentiers et parcs communaux de **poubelles de tri**.
- **Mobiliser les acteurs économiques**, et notamment le secteur de la restauration rapide, pour imaginer des solutions pratiques.

B

Le département s'engage à :

- Fournir à la commune un **kit de 100 gobelets réutilisables** pour ses manifestations.
- Équiper les aires de repos, pistes cyclables, sentiers et domaines départementaux de **poubelles de tri avec des panneaux incitatifs**.
- Travailler avec les déchetteries et les chauffeurs de camions, pour **limiter les envois lors du transport**.

Pour la Commune

Pour le Département

Sticken

